

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

1°) VALIDATION DES ŒUVRES DANS L'ESPACE PUBLIC ACTE III

Madame le maire présente ce dossier.

Celui-ci a déjà fait l'objet d'une délibération N°8 du 10 juin 2024 pour le lancement de l'appel à projet, puis d'un échange dans les questions diverses le 14 octobre 2024 retenant ainsi trois candidatures parmi la cinquantaine reçue pour donner suite à la pré-sélection du Comité de sélection.

Ces trois candidats ont produit une esquisse (tranche ferme rémunérée du contrat) qu'ils ont rendu le 29 novembre dernier.

Le Comité de sélection avec la participation de la SPL Vallée de la Sarthe a auditionné ces trois candidats le vendredi 6 décembre 2024. Pour rappel, les esquisses travaillées par les candidats sont projetées à l'assemblée délibérante.

Madame le Maire expose au Conseil municipal les conclusions du Comité de sélection et propose à l'assemblée délibérante de voter pour chaque projet.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide :

- de retenir le candidat : Margaux CHATAIGNIER & Marie DES ROCHETTES pour la réalisation du parcours de déambulation dans l'espace public, dont l'inauguration est programmée lors des JEMA le vendredi 4 avril 2025,

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER



MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **14** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, -Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE-NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

1.1°) DEMANDE DE RÉVISION DE LOYER EN FAVEUR DES L'ASSOCIATION DES 4A.

Madame ROGER présente le dossier.

L'association des 4A, rencontrant des difficultés de recrutement de personnel et des difficultés financières, sollicite auprès du Conseil Municipal l'octroi de la gratuité des loyers au Moulin.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de baisser le loyer de 50% et de le passer à 150 €.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER



MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

2°) DEMANDE DE DETR-DSIL 2025 AU TITRE DES CRÉDITS DE L'ÉTAT EN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.

Madame le Maire présente ce dossier.

Dans le cadre des crédits de l'État pour l'année 2025, le projet retenu par la collectivité susceptible d'être éligible a été déterminé.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de retenir le projet suivant en seule priorité :

AMÉNAGEMENT D'ESPACES URBAINS ET SÉCURITÉ, AMÉNAGEMENT PARKING DU CHÂTEAU.

Le projet est décliné par délibération avec présentation et plan de financement.

2.1°) DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AU TITRE DES CRÉDITS DE L'ÉTAT DETR/DSIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING DU CHÂTEAU.

Dans le cadre des crédits de l'Etat pour l'année 2025, le projet classé en priorité N°1 par la collectivité et susceptible d'être éligible à la DETR et au DSIL est :

AMENAGEMENT D'ESPACES URBAINS ET SECURITE / OPERATIONS CŒUR DE VILLAGE
TRAVAUX PARKING DU CHATEAU

La commune de Malicorne sur Sarthe est Lauréate du dispositif Petite Ville de Demain depuis fin 2020, elle a entrepris en 2022 de réaliser une étude de programmation urbaine et d'aménagement des espaces publics lui permettant de disposer d'un plan guide des aménagements à réaliser à horizon 15 ans.

Cette étude débutée en décembre 2022 s'est déroulée en 3 phases (diagnostic, propositions d'aménagement et chiffrage), avec des temps de concertation avec les habitants et les commerçants, et s'est achevée le 16 octobre 2023.

Des secteurs à enjeux ont été identifiés à 5, 10 et 15 ans.

Les secteurs à enjeux à horizon 5 ans sont les suivants : le parking du Château, le pré Maubert et le square de la gare.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

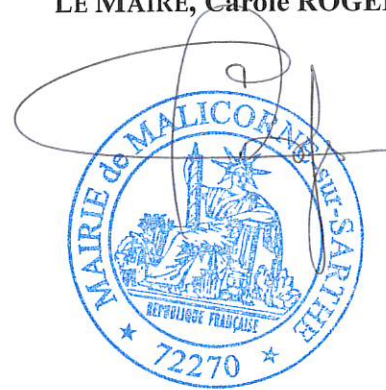
- adopte le projet précité,
- décide de solliciter le concours de l'État,
- arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant	Taux Intervention
Commune Maître d'ouvrage	136.307,50 €	50,00%

DETR/DSIL	136.307,50 €	50,00%
TOTAL	272.615,00 €	100,00%

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et du DSIL pour l'année 2025 pour le projet ci-dessus,
- atteste de l'inscription de ce projet au prochain budget primitif de 2025,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER**



MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

3°) ACQUISITION PARCELLE LIEU-DIT « LA VRILLÈRE » PAR CELLNEX SUR LAQUELLE EST INSTALLÉE UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉPHONIE MOBILE.

Madame le Maire présente ce dossier.

La commune a signé un contrat de bail le 9 février 2009, autorisant la société SFR à installer et exploiter un relais de téléphonie mobile situé sur la partie cadastrée Section ZI et numéro 24, Lieu-dit « La Vrillère » appartenant à la commune.

Depuis, SFR a cédé son bail à HIVORY, société intégrée au groupe CELLNEX. CELLNEX, acteur majeur européen, est devenu propriétaire et gestionnaire de nombreuses infrastructures télécom sur le territoire français, y compris sur notre territoire.

Dans la continuité de sa politique de pérennisation de ses infrastructures, CELLNEX souhaiterait dès à présent proposer à la commune d'acquérir la surface sur laquelle ils sont installés et supporterait le cas échéant, toutes les démarches afférentes à cette opération.


La parcelle considérée représente une superficie d'environ 50 M².

- L'offre est nette et CELLNEX prend en charge les frais de bornage et notarial,
- Le loyer est versé au prorata tant que l'acte définitif n'est pas réalisé,
- CELLNEX pilote toutes les démarches administratives liés à cet acte,
- Le versement des fonds s'effectue en une seule fois,
- Un dépôt de garantie sur un compte séquestre peut être envisagé,
- CELLNEX n'émettra pas de conditions suspensives exceptées celles de droit commun.

Un accès à cette parcelle devra faire l'objet d'un bornage et sera inclus dans le prix d'acquisition.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Refuse la proposition de vente de la parcelle au groupe CELLNEX


POUR EXTRAIT CONFORMÉ,
LE MAIRE, Carole ROGER

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Étaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE-NOË, Ségolène BÉLANGER.

Étaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Étaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

4°) CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS : RÉPARTITION DES MODALITÉS D'ENTRETIEN (RUE SÉVIGNÉ).

Madame le Maire présente ce dossier.

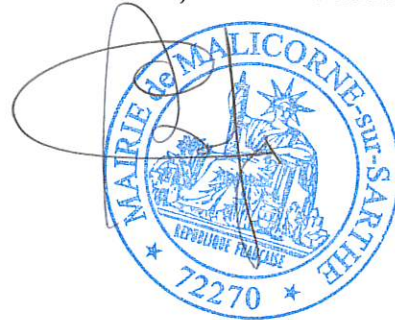
Dans le cadre de l'aménagement de trottoirs par la commune dans le rue Sévigné sur la RD8, il s'avère nécessaire de passer une convention entre le Département et la commune afin de déterminer la répartition des modalités d'entretien pour cet aménagement.

Un projet de convention a été transmis à la commune.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER



MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

5°) RÉGULARISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR ETUDE PROSPECTIVE DE DEVENIR D'UN ILOT IMMOBILIER

Cette étude s'inscrit dans la continuité opérationnelle de l'étude stratégique sur les conditions d'accueil des artisans d'art réalisée par le cabinet FUTURIS, finalisée en mai 2023, et des opportunités d'acquisitions immobilières présentes sur la Commune actuellement étudiées avec l'Etablissement Public Foncier Mayenne-Sarthe. Cette mission est rattachée à la fiche action de l'Opération de Revitalisation de Territoire « MS. 2 : Accueillir les artisans d'art dans la Cité en facilitant leur installation et en mobilisant des locaux ».

Afin d'apporter une aide à la décision pour l'acquisition d'un îlot immobilier, une mission d'accompagnement a été sollicitée auprès du CAUE de la Sarthe par la Commune de Malicorne-sur-Sarthe. Cette étude fait l'objet d'une convention signée par les deux parties le 15 avril 2024. Elle prévoit à la fin de l'étude de remettre les livrables suivants : l'analyse des sites concernés, repérage photographique, carte des enjeux et des objectifs d'aménagement, synthèse des conditions de réussite, schémas d'organisation architecturale et paysagère, des pistes de réflexions et la présentations d'opérations similaires.

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, l'étude engagée, d'un coût de 3 500 €, est éligible à l'enveloppe déléguée par la Banque des territoires au Département de la Sarthe, pour un financement à hauteur de 50%. Afin de régulariser l'absence de délibération quant à cette demande de financement, il vous est proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à solliciter ladite subvention ainsi que tous les documents liés à celle-ci.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER



MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 2 Décembre 2024

Date d'affichage : 2 Décembre 2024

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Étaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Étaient excusés : Charles-André BOYER procuration à Daniel GUERIN et Franck LE NOË

Étaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER.

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Fabienne BUCHOUD.

6°) REGULARISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE POUR AMENAGEMENT DU PARKING DU CHATEAU

Ce diagnostic s'inscrit dans la continuité opérationnelle de l'étude de programmation urbaine réalisée en fin d'année 2023 par le cabinet Art des Villes et des Champs permettant à la Commune de disposer d'un plan guide des secteurs à enjeux à aménager, en l'occurrence pour ce qui nous concerne, l'espace en bord de Sarthe dénommé « Parking du château ». Elle est rattachée à la fiche action de l'Opération de Revitalisation de Territoire « MS. 1. Aménager l'espace urbain pour faciliter la déambulation et l'appropriation de l'espace public ».

Avant la réalisation opérationnelle des aménagements programmée en 2025, un dossier loi sur l'eau devra être constitué, comportant un inventaire faune-flore. Profitant de la venue du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) 72 sur la Commune, en capacité de réaliser cet inventaire ainsi que de la période de floraison, il leur a été demandé de réaliser cette prestation pour un montant de 2 100 €.

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, le diagnostic engagé est éligible à l'enveloppe déléguée par la Banque des territoires au Département de la Sarthe, pour un financement à hauteur de 50%. Afin de régulariser l'absence de délibération quant à cette demande de financement, il vous est proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à solliciter ladite subvention ainsi que tous les documents liés à celle-ci.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

